

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

C A B I N E T DU MINISTRE

/-) R R E T E INTERMINISTERIEL

ANNEE 2008 ¹⁵ /MIC/MEF/DC/SGM/DGDDI/DGCE/DGCI
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE L'IMPORTATION
AU BENIN DE LAIT, PRODUITS LAITIERS ET AUTRES PRODUITS
ALIMENTAIRES CONTENANT DU LAIT D'ORIGINE CHINOISE.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

ET

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n°2007-2 du 16 octobre 2007 portant protection du consommateur en République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu l'Ordonnance n°54/PR/MFAEP/DD du 21 novembre 1966, portant code des douanes et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu l'Ordonnance n° 20/PR/MFAEP du 5 juillet 1967 portant réglementation des prix et stocks;
- Vu le Décret n°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères;
- Vu le Décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;

Vu le Décret n° 2008-538 du 08 septembre 2008, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce;

A R R E T E N T

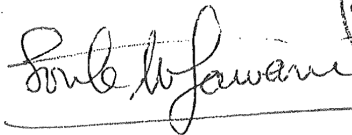
Article 1^{er} : L'importation au Bénin de lait, de produits laitiers et autres produits alimentaires contenant du lait d'origine chinoise est temporairement interdite.

Article 2: Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, la Directrice Générale du Commerce Intérieur et la Directrice Générale du Commerce Extérieur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution correcte du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3: Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et sera publié partout où besoin sera.

Cotonou, le 13 octobre 2008.

Ministre de l'Economie
et des Finances



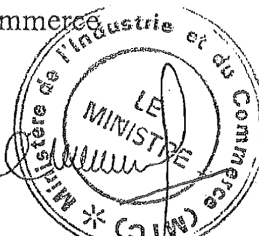
Soulé Mana LAWANI



Ministre de l'Industrie
et du Commerce



Grégoire AKOFODJI



AMPLIATIONS : - ORIGINAL 1 - PR 1 - SGG 1 - AN 1 - CC 1 - CS 1 - HCJ 1 - HAAC 1 - CES 1 - MIC 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 22 - DGCI 2 - DGCE 2 - DGDDI 2 - CCIB 2 - PREFETS 83 - GRANDE CHANC 1 - PNB 2 - DDIC 12 - JORB 1 - LA NATION 1 - ASSOCIATIONS DES CONSOMMATEURS 20.